CHARTE DU RESEAU
DE SOUTIEN A LA PARENTALITE
Communauté des Communes Lodévois et Larzac

Introduction

Le réseau de soutien à la parentalité réunit l'ensemble des acteurs associatifs (professionnels ou bénévoles) et institutionnels qui mènent des actions en lien avec la parentalité sur le territoire de la communauté des communes Lodévois et Larzac. Ce réseau, initié par la Communauté des Communes du Lodévois et Larzac adhérant à « Parentalité 34 », est animé par le service Enfance Jeunesse. C'est un ensemble d'acteurs reliés par des interactions sociales régulières sous forme de rencontres, d'échanges et de collaborations en vue d'enrichir des actions/projets en direction des familles.

Objectifs du réseau

- Rassembler les différents acteurs du territoire qui participent au soutien à la parentalité ;
- Créer du lien, mutualiser les moyens afin d' informer au mieux les familles sur les ressources du territoire ;
- Partager les compétences et le savoir faire de chacun. Favoriser l'échange et le partage entre professionnels, entre parents, entre parents/professionnels, entre parents/enfants ;
- Informer et accompagner les familles dans leur rôle de parents en mettant en œuvre différentes actions autour de la parentalité ;
- Veiller à une cohérence d'intervention et de complémentarité sur le territoire, permettant une meilleure lisibilité pour les parents à travers une communication commune ;
- Construire ensemble des actions pour les parents sur le territoire ;
- Favoriser le lien social et renforcer la relation parents/enfants ;
- Contribuer à l'enrichissement du travail de chacun en se fédérant autour d'intérêts communs.

En adhérant à la charte, les personnes s'engagent à :

- Partager l'engagement d'accompagner les familles, dans le respect des personnes, de leur autonomie et de leur valeur ;
- Valoriser prioritairement les rôles et les compétences des parents ;
- Favoriser la relation avec les parents et entre parents ;
- Pour les professionnels, s'inscrire dans un partenariat le plus large possible sans toutefois se substituer aux partenaires et aux dispositifs de droits communs intervenant dans l'appui à la parentalité ;
- Respecter dans le contenu et la mise en œuvre des actions développées le principe de neutralité politique, philosophique, religieuse et la confidentialité ;
- Garantir l'accès aux animations à tous les parents, en recherchant la fréquentation de publics issus de milieux différents, de générations et de catégories socioprofessionnelles et culturelles diverses ;
- Participer activement aux réunions et à la vie du réseau ;
- Communiquer toutes formes d'actions menées sur le territoire susceptibles d'intéresser le réseau.

Vie du réseau

Sont membres du réseau, toutes personnes adhérant à cette charte.
L'animation du réseau est confiée au service Enfance Jeunesse de la communauté de communes Lodévois et Larzac dont la mission consiste à :

- Organiser des temps d'échanges et de travail communautaire ;
- Faciliter la mise en œuvre d'actions complémentaires, voire communes, sur tout le territoire ;
- Assurer la communication des actions proposées par le réseau.

La charte a été approuvée en réunion de réseau le 8 mars 2018

Nom Prénom du signataire
Qualité

Date et signature précédée de
"accepte les termes de la présente Charte"

Maison de l'Enfance & de la Jeunesse
Communauté de Communes Lodévois & Larzac
129 Avenue du 11 Novembre - Lodève
Tel : 04 11 95 02 00 / enfancejeunesse@lodevoisetlarzac.fr